

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 11 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRÉSENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, C FAURE, P GAILLARD, C HADDAD, JY MEYER (proc de J DAUMAS), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, M CEYSSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 39
Procurations : 4
Votants : 43
Absents : 9

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, E. SAUGET, MF TASTEVIN, S GENEST, D BERAL, G DOZ, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 04/03/2025

Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025.

La lecture combinée des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) entraîne la présentation au conseil communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par un vote d'une délibération spécifique.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire est donc l'occasion d'examiner et de débattre des orientations politiques des services publics communautaires ainsi que de la stratégie financière et fiscale avant la présentation, pour approbation, du budget primitif de la communauté de communes au prochain Conseil.

Le rapport d'orientation budgétaire présente successivement :

1. Le contexte international et national
2. La loi de finances 2025
3. La situation financière de la communauté de communes fin 2024
4. Les orientations budgétaires 2025 du budget principal
5. La PPI et la prospective 2025-2027
6. Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

1 - Le contexte international et national

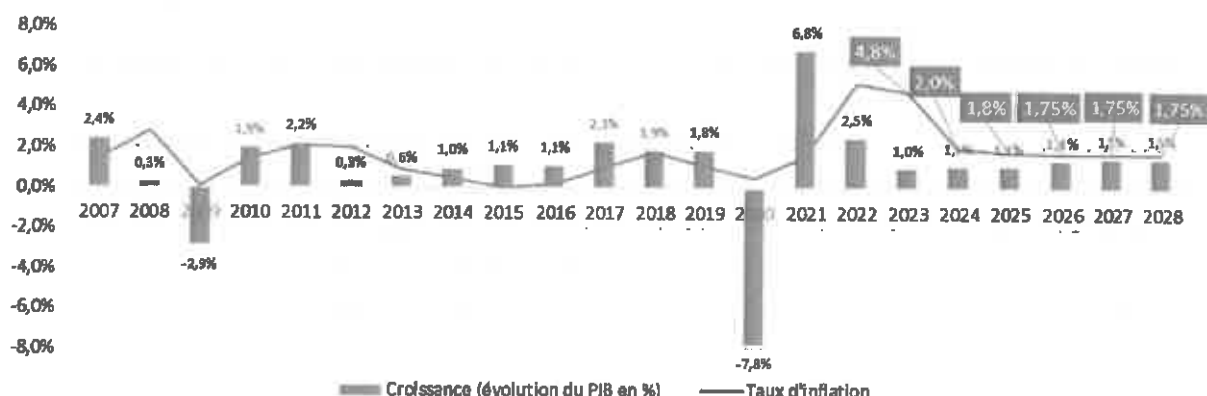
Au niveau international

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025 avec un niveau autour de 3%, et des dynamiques régionales très différentes : Etats-Unis 3%, Europe 1%, Chine autour de 5%. Dans la zone Euro, la croissance devrait s'établir à 1,3% avec des dynamiques très hétérogènes selon les pays. L'inflation dans la zone euro devrait s'établir à 1,8% en 2025.

Au niveau national

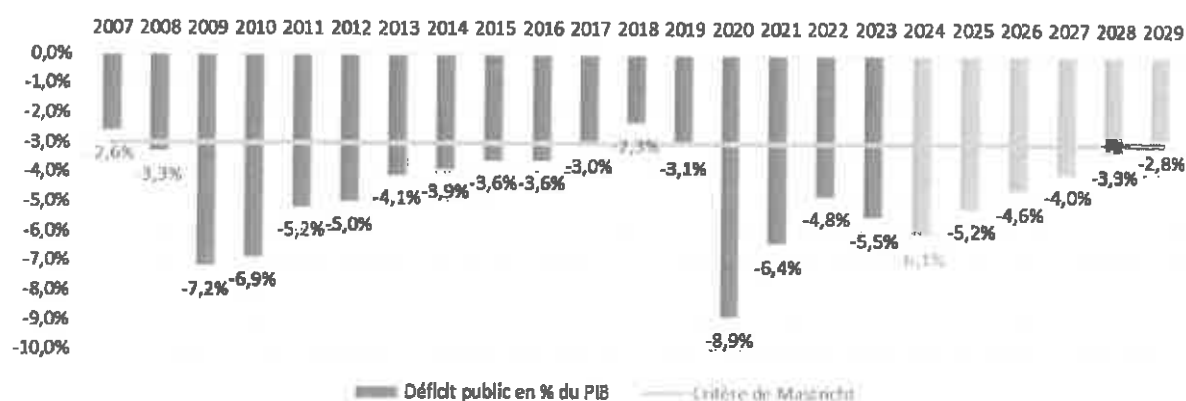
La situation économique et financière de la France connaît une faible croissance du produit intérieur brut (PIB), une forte hausse du déficit budgétaire, et la poursuite de la progression de la dette publique. La croissance économique ne devrait pas dépasser 1 % en 2024, alors qu'elle était attendue à 1,4 %. Pour 2025, il est prévu une augmentation du PIB de 1,1 % et une légère progression sur les années à venir. En ce qui concerne l'inflation, l'hypothèse serait de 1,8 % en 2025 et stable sur les années à venir.

Croissance économique et inflation



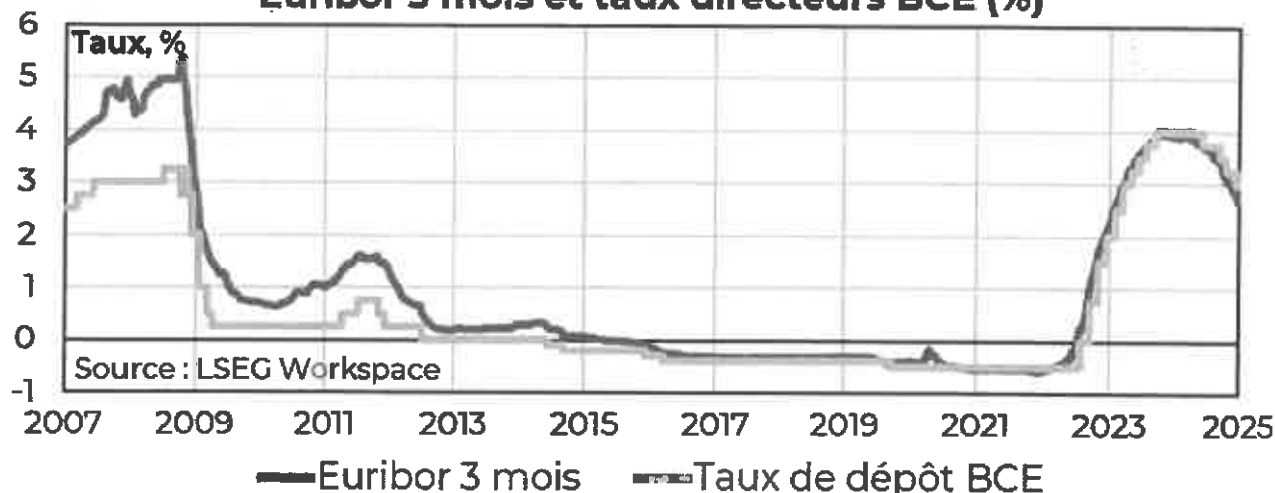
En 2024, le déficit budgétaire devrait s'établir à 6,1 % du PIB (à confirmer fin mars 2025 par l'INSEE) alors qu'il était prévu il y a un an qu'il ne dépasse pas 5 %. Cette dérive budgétaire a conduit la Commission de l'Union Européenne à engager une procédure de déficit excessif à l'encontre de la France. La dette publique devrait dépasser les 3 200 Milliards, soit 113 % du PIB. Cette situation d'ensemble de notre économie et de nos finances publiques a conduit le Gouvernement à annoncer, dans la Loi de finances pour 2025, des mesures budgétaires qui vont avoir des répercussions sur les finances des collectivités locales. Ces mesures visent à contenir en 2025 le déficit public autour de 5 % et un retour sous les 3 % est visé pour 2029.

Déficit public au sens de Maastricht

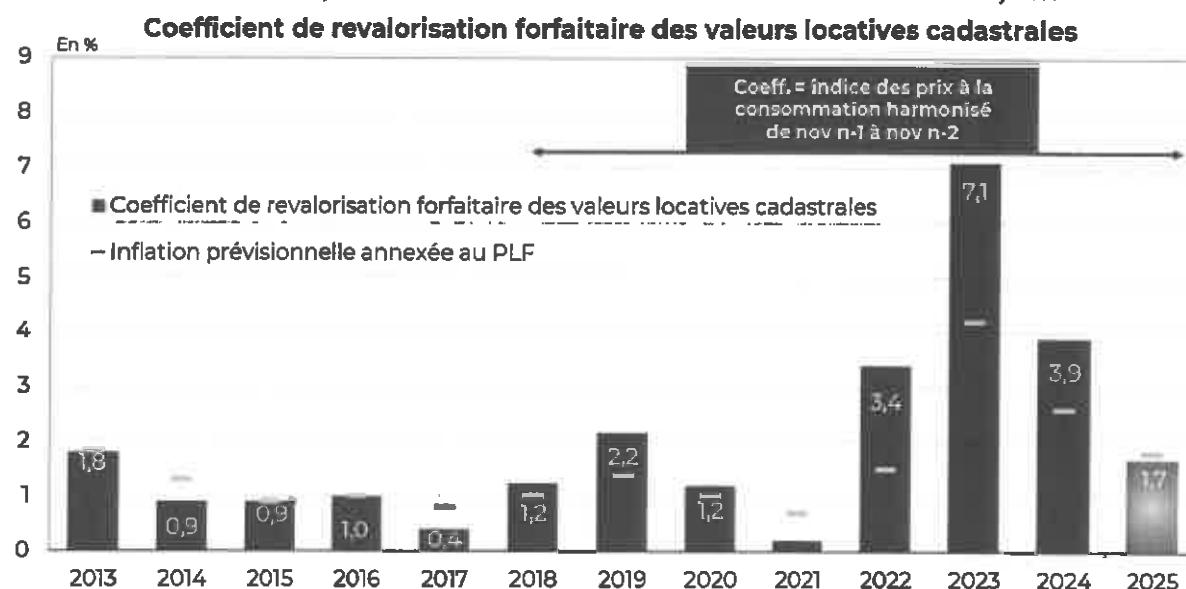


En ce qui concerne, l'évolution des taux d'intérêt, la maîtrise de l'inflation a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Fin 2024, la BCE a ainsi réalisé 4 baisses de taux de 25 points de base, ramenant le taux de dépôt de 4,00 % à 3,00 %. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2025.

Euribor 3 mois et taux directeurs BCE (%)



En ce qui concerne le coefficient de revalorisation forfaitaire de valeurs locatives cadastrales (Bases), depuis 2018, il correspond en année n à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre n-2 et novembre n-1. D'après les chiffres de l'Insee de novembre 2024, en 2025 la revalorisation des bases devrait être de 1,7 %.



2 - La loi de finances pour 2025 et les collectivités locales

Après les bouleversements de la fiscalité directe locale qui sont intervenus ces dernières années (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales - suppression de la contribution sur la valeur ajoutée comme ressource des Communautés de Communes et d'Agglomération - exonérations de Contribution Foncière Economique), 2025 devrait être une année de stabilité du « Paysage fiscal » local.

À l'inverse, l'Etat va imposer aux collectivités territoriales de participer à hauteur de 5,5 milliards à l'effort national de réduction des dépenses publiques. À cet effet, la Loi de finances pour 2025 prévoit plusieurs mesures qui vont réduire fortement les marges de manœuvre des budgets locaux.

En effet, avec plusieurs semaines de retard, la loi de finances pour 2025 a enfin été adoptée. Elle introduit plusieurs dispositions significatives affectant les finances des communes et des Intercommunalités. La contribution globale demandée aux collectivités territoriales est estimée à 5,5 Md€ minima, dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.

Le gel de la TVA transférée

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-04-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

à compter de 2025, pour les fractions versées au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et de la suppression de la CVAE, le texte indique que les fractions individuelles s'appliquent au produit brut budgétaire de TVA, diminué des remboursements et dégrèvements, de l'année précédente et non plus de l'année courante.

L'exposé des motifs précise que cette année blanche représente une participation temporaire des collectivités locales à l'effort d'assainissement des comptes publics et qu'elle améliore la prévisibilité des recettes.

DGF

L'abondement de 150M€ de la DGF vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 M€. Le solde sera financé par un écrêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des intercommunalités. Pour les intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 M€ de la péréquation devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des intercommunalités concernées.

Réduction du fonds vert : Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5Md€ en 2024 à 1,15Md€ en 2025.

Augmentation des cotisations à la CNRACL

Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale, la hausse de la cotisation des employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025. Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65% en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Il convient d'ajouter, au 1er janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL. Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5Md€ dès 2025 et de 5Md€ à l'horizon 2028.

3 - La situation financière de la communauté de communes fin 2024

Le compte administratif (CA) 2024 n'a pas encore été présenté aux membres du Conseil Communautaire mais il est possible, dès à présent, d'en tracer les grandes lignes.

3-1 : Section de fonctionnement

RECETTES			
Chapitres budgétaires		BP + DM 2024	CA 2024
C/013	Atténuation de charges	207 835	173 118
C/70	Produits des services	1 163 295	1 362 931
C/73	Impôts et Taxes	24 070 893	24 126 151
C/74	Dotations et Participations	4 449 366	4 522 584
C/75	Autres produits gestion cour	30 500	52 596
C/76	Produits financiers	5 000	2 237
C/77	Produits exceptionnels	0	87 444
C/78	Reprises sur provisions	16 000	16 209
TOTAL recettes réelles		29 942 889	30 343 270
C/002	Résultat reporté	2 797 008	
C/042	Amortissements subventions	108 000	56 667
C/043	Op. d'ordre à l'int. de la sect.	0	
TOTAL		32 847 897	30 399 938

Les recettes réelles constatées au CA 2024 sont supérieures de 400 381 € par rapport à la prévision budgétaire, notamment sur les recettes des services C/70 (+252 622 €), sur les produits exceptionnels C/77 (+87 444) et sur les dotations C/74 (+77 218).

DEPENSES			
Chapitres budgétaires		BP + DM 2024	CA 2024
C/011	Charges générales	3 364 410	3 101 505
C/012	Charges de personnel	5 527 292	5 225 104
C/014	Atténuation de produits	11 923 000	11 922 868
C/65	Charges gestion courante	5 992 590	5 911 347
C/66	Charges financières (†)	331 296	329 473
C/67	Charges exceptionnelles	8 000	7 149
C/68	Provisions	14 000	12 881
C/022	Dépenses imprévues		
TOTAL dépenses réelles		27 160 588	26 510 325
C/002	Résultat reporté		
C/042	Amortissements équipements	1 579 300	1 475 706
C/023	Virement Investissement	4 108 009	
TOTAL		32 847 897	27 986 031

Les dépenses réelles constatées au CA 2024 sont inférieures de 650 263 € par rapport à la prévision budgétaire, notamment sur les dépenses de charges générales C/011 (-262 905 €), sur les charges de personnel C/012 (-302 188 €).

L'épargne brute (Recettes réelles - Dépenses réelles) devrait être d'environ 3,8 M€

Le résultat de l'exercice devrait être d'environ 2,4 M€

3-2 : Section d'investissement

RECETTES				
Chapitres budgétaires		2024 BP + RAR + DM	CA 2024	RAR 2024
C/10	FCTVA-TA	700 000	616 948	0
C/1068	Excédent de fonct. capitalisé			
C/13	Subventions	3 538 348	1 288 238	2 230 086
C/138	Autres sub. non transférables	42 000		42 000
C/16	Emprunt / Cautions reçues	4 521 671	3 084 900	
C/26-27-4	Opé. Financières / Cautions ve	36 000	35 446	3 000
C/024	Cession des Immo.	420 000		
Total recettes réelles		9 258 019	5 025 531	2 275 086
C/001	Résultat reporté	165 838		
C/040	amortissements	1 579 300	1 475 706	
C/041	opérations patrimoniales	787 866	302 522	
C/021	virement de la SF	4 108 009		
TOTAL		15 899 032	6 803 759	2 275 086

Les recettes réelles + Restes à Réaliser de recettes (RAR) s'élèvent à 7,3 M€, avec un emprunt réalisé de 3 M€

DEPENSES				
Chapitres budgétaires		2024 BP + RAR + DM	CA 2024	RAR 2024
C/20	Immob. incorporelles	537 447	86 657	315 435
C/204	Sub. d'équipements	1 378 317	1 433 379	164 352
C/204	AP aides aux communes	2 509 323	857 696	0
C/21	Immob. corporelles	2 127 742	915 342	581 509
C/23	Immob. en cours	6 915 335	3 968 120	2 824 073
Total dépenses d'équipements		13 468 165	7 261 193	3 885 370
C/16	Emprunts (K) / Cautions reçues	1 332 000	1 326 394	0
C/26-27-4	Opé. financières / Cautions versées /	203 000	199 399	3 000
Total dépenses réelles		15 003 165	8 786 986	3 888 370
C/001	Résultat reporté	0	0	0
C/040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	108 000	56 667	
C/041	Opérations patrimoniales	787 866	302 522	
TOTAL		15 899 031	9 146 175	3 888 370

Les dépenses réelles (hors remboursement des emprunts et opération financières) + Restes à Réaliser de recettes (RAR) s'élèvent à 11,1 M€

Le résultat de clôture de l'exercice (- 2,2 M€) + RAR de dépenses (- 3,8 M€) - RAR de recettes (+ 2,2 M€), donne un **Besoin de financement de 3,8 M€**, qui sera couvert par l'affectation d'une partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement

3-3 : La structure de la dette

Le montant de la dette était au 1^{er} janvier 2024 de 14 348 612 €. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 16 026 768 €. Le capital remboursé se répartit à 94 % à taux fixe et 6 % à taux variable.

Il a été réalisé en 2024 deux emprunts à taux fixe pour un montant global 3 000 000 € (2 500 000 € qui figuraient dans les restes à réaliser et un nouvel emprunt de 500 000 €).

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2024	1 622 430,95 €	300 586,98 €	1 321 843,97 €	0,00 €	0,00 €	14 348 612,63 €
2025	1 798 843,03 €	379 779,64 €	1 413 363,49 €	500,00 €	0,00 €	16 026 768,66 €
2026	1 551 740,34 €	276 651,16 €	1 275 089,18 €	0,00 €	0,00 €	14 613 405,17 €
2027	1 474 044,02 €	253 445,27 €	1 220 598,75 €	0,00 €	0,00 €	13 338 315,99 €
2028	1 434 439,28 €	232 549,62 €	1 201 889,66 €	0,00 €	0,00 €	12 117 717,24 €
2029	1 341 245,38 €	211 536,69 €	1 129 708,69 €	0,00 €	0,00 €	10 915 827,58 €
2030	1 217 378,61 €	191 647,24 €	1 025 731,37 €	0,00 €	0,00 €	9 786 118,89 €
2031	1 181 344,16 €	174 772,13 €	1 006 572,03 €	0,00 €	0,00 €	8 760 387,52 €
2032	1 158 940,37 €	158 154,98 €	998 785,39 €	0,00 €	0,00 €	7 753 815,49 €
2033	1 140 211,54 €	141 074,08 €	999 137,46 €	0,00 €	0,00 €	6 755 030,10 €
2034	1 127 745,11 €	124 122,92 €	1 003 622,19 €	0,00 €	0,00 €	5 755 892,64 €
2035	862 390,12 €	107 209,19 €	755 180,93 €	0,00 €	0,00 €	4 752 270,45 €
2036	811 729,45 €	91 726,14 €	720 003,31 €	0,00 €	0,00 €	3 997 089,52 €
2037	670 134,55 €	77 018,05 €	593 116,50 €	0,00 €	0,00 €	3 277 066,21 €

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250311-DEL11032025-04-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

2038	650 642,01 €	63 472,79 €	587 169,22 €	0,00 €	0,00 €	2 683 969,71 €
2039	573 079,77 €	50 202,46 €	522 877,31 €	0,00 €	0,00 €	2 096 800,49 €
2040	508 199,34 €	38 166,84 €	470 032,50 €	0,00 €	0,00 €	1 573 923,18 €
2041	498 397,98 €	26 720,27 €	471 677,71 €	0,00 €	0,00 €	1 103 890,68 €
2042	366 747,58 €	15 549,35 €	351 198,23 €	0,00 €	0,00 €	632 212,97 €
2043	189 240,83 €	6 499,96 €	182 740,87 €	0,00 €	0,00 €	281 014,74 €
2044	87 715,07 €	1 512,80 €	86 202,27 €	0,00 €	0,00 €	98 273,87 €
2045	6 277,93 €	356,12 €	5 921,81 €	0,00 €	0,00 €	12 071,60 €
2046	6 331,19 €	181,40 €	6 149,79 €	0,00 €	0,00 €	6 149,79 €

4 - Les orientations budgétaires 2025

4-1 : Le cadre financier d'élaboration

Le budget primitif 2025 se construit en tenant compte des principales orientations budgétaires suivantes : Non augmentation des taux de fiscalité directe locale / Poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissements / Mise en œuvre du pacte financier et fiscal 2024-2026 et reconduction des dispositifs de soutien au territoire / Dépenses en cohérence avec les politiques publiques communautaires, en réponse aux besoins et aux attentes des habitants / Evolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement pour maintenir un niveau correct d'épargne brute / Poids de la dette compatible avec des ambitions mesurées et réelle capacité à l'assumer dans la durée

En recettes réelles de fonctionnement, ce budget devra tenir compte des conséquences des dispositions de la loi de finances ainsi et d'autres éléments évoqués en début du rapport. Les recettes seront particulièrement stables en 2025 par rapport aux prévisions faites en 2024.

RECETTES			
Chapitres budgétaires		BP + DM 2024	Projet BP 2025
C/013	Atténuation de charges	207 835	205 855,00
C/70	Produits des services	1 163 295	1 326 908,00
C/73	Impôts et Taxes	24 070 893	24 147 510,00
C/74	Dotations et Participations	4 449 366	4 387 939,33
C/75	Autres produits gestion cour	30 500	14 930,00
C/76	Produits financiers	5 000	5 000,00
C/77	Produits exceptionnels	0	-
C/78	Reprises sur provisions	16 000	16 000,00
TOTAL recettes réelles		29 942 889	30 104 142,33

En dépenses réelles de fonctionnement, les dépenses devront être maîtrisées, avec un taux de réalisation conforme à la prospective ci-après présentée (page 12), notamment pour le maintien du niveau de l'épargne brute.

DEPENSES			
Chapitres budgétaires		BP + DM 2024	Projet BP 2025
C/011	Charges générales	3 364 410	3 462 615
C/012	Charges de personnel	5 527 292	5 904 595
C/014	Atténuation de produits	11 923 000	11 923 000
C/65	Charges gestion courante	5 992 590	6 095 757
C/66	Charges financières (†)	331 296	427 322
C/67	Charges exceptionnelles	8 000	5 000
C/68	Provisions	14 000	15 000
C/022	Dépenses imprévues		
TOTAL dépenses réelles		27 160 588	27 833 289

En ce qui concerne les charges de personnel, il est projeté une évolution du chapitre 012 avec une augmentation de + 6,83 % (+ 380 k€) par rapport au BP 2024.

Le détail de l'évolution est la suivante :

- + 97 k€ liés aux mesures réglementaires (CNRACL 53 k€, URSSAF, Prévoyance)
- + 54 k€ liés au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à l'application des Lignes Directrices de Gestion (LDG) et diverses primes (salubrité...)
- + 49 k€ pour primes de licenciement dans le cadre de la reprise des RPE (Relais Petite Enfance)
- + 116 k€ salaires dans le cadre de la reprise des RPE
- + 118 k€ liés à la création de postes (commande publique, coordinateur CLS, coordinateur lecture publique, contrôleur Tout en bus)
- 54 k€ liés aux effets calendaires avant remplacements sur poste (départ, retard de recrutement...)

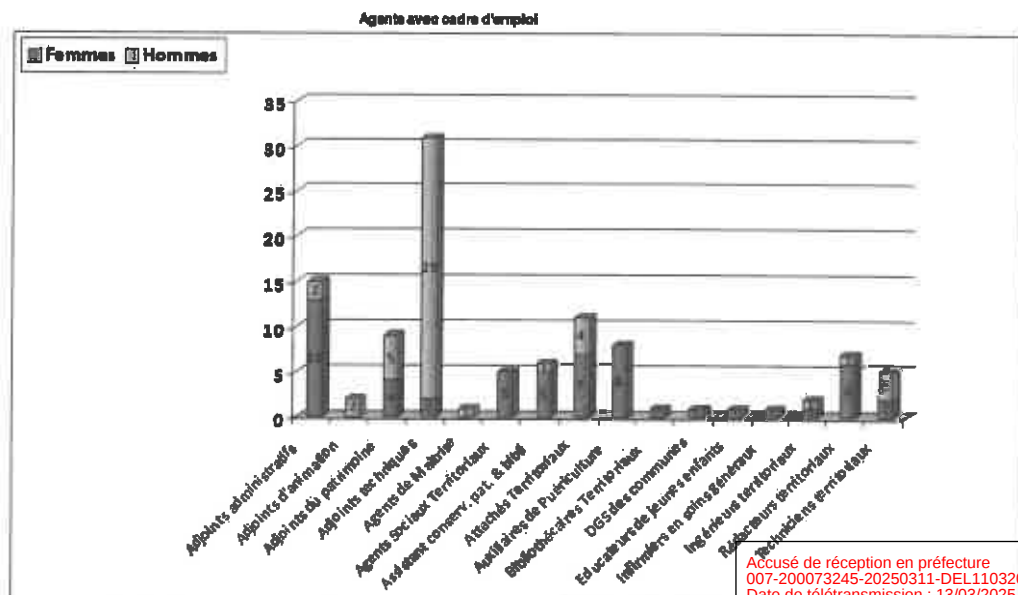
Des recettes attendues (207 k€) relatives à la refacturation des agents mis à disposition, la part salariale des chèques déjeuner, le remboursement des assurances du personnel et des indemnités journalières, + des recettes à venir de la CAF pour les RPE

La structure des effectifs au 1^{er} janvier 2025 est la suivante :

Agents au 01/01/2025 par cadre d'emploi

Collectivité : Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Etablissement : CDC BASSIN D AUBENAS



4-2 : Les orientations d'équipement

Afin de réaliser les investissements déjà engagés en 2024 pour 3,8 M€ (Restes à Réaliser) et permettre d'engager de nouveaux projets à hauteur de 11M€ en 2025, l'ouverture de crédits sur les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) devrait s'élever à près de 15M€.

La réalisation des investissements s'effectuera au rythme de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ci-après présentée -Pages 11 et 12

4-2 : Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Actualisation de l'échéancier de crédits de paiement pour les AP existantes :

– AP / PLH 2022-2027

	2022	2023	2024	2025	2026	2027...	TOTAL
CP	15 k€	45 k€	113 k€	150 k€	350 k€	809 k€	1 482 k€

– AP /PCAET 2022-2027

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
CP	60 k€	140 k€	100 k€	150 k€	225 k€	225 k€	900 k€

– AP/AIC 2021-2023 FIN DE PROGRAMME

	2021	2022	2023	2024	2025		TOTAL
CP	49 k€	570 k€	1 456 k€	987 k€	507 k€		3 569 k€

– AP/AIC 2024-2026

	2024	2025	2026				TOTAL
CP	56 k€	1 944 k€	994 k€				2 994 k€

L'ouverture de crédits de paiement pour les aides à l'investissement des communes (AIC) devrait s'élever à 2,5 M€, permettant de payer le reste engagé sur le programme 2021-2023 (0,5 M€), de prendre en compte les engagements pris en 2024 sur le programme 2024-2026 (0,5 M€), et de nouvelles demandes sur 2025 pour 1,5 M€.

5 - La programmation pluriannuelle des investissements et la prospective 2025-2027

5-1 : La programmation pluriannuelle des investissements 2025-2027 - PPI

PPI 2025-2027				
	2024	2025	2026	2027
Fonds de concours	765	765	0	0
ADN	765	765		
Aides à l'investissement des communes	1 078	2 500	1 000	1 320
Aides à l'investissement des communes	1 078	2 500	1 000	1 320
Economie	1 244	2 236	1 130	1 010
Extension Parc activités Vinobre	14	50	500	600
Zone des Tuilleries	0		200	
Chamboulas	23	77	150	150
Moulon Ponson (chemin du plalon) station hydroge	178	102		
Ponson Moulon	0	427		
ZA LAVILLEDIEU	330	820		
Autres ZA	0	30	30	30
Signalétique ZA	28	60	20	0
Acquisitions foncières	0	120	120	120
Zone de Chastrenas ZAE ex RD104	526	430		
Foncière dév éco	0	10		
Aides économiques	145	110	110	110
Habitat	191	205	200	200
OPAH-RU	78	55	50	50
PLH 2	113	150	150	150
Urbanisme	82	140	30	30
PLU/PLU	82	140	30	30
Services à la personne	730	250	1 500	0
Selbel 2 bâtiment - voir 2027	0	77	1 500	0
Médiathèque (travaux)	25	173		
Crèche St Privat	705			
Voies douces	3 697	1 325	1 030	1 030
Liaisons centres bourg		30	30	30
St Semin-St Etienne-Aubenas	2 427			
Vesseaux-St Privat	1 270			
Projet Liaison Privas		840	1 000	1 000
Porte ViaArdèche		35		
Participation Liaison Berg et Colron		420		
Voirie	471	700	365	365
Voirie	471	365	365	365
Nouvelle bretelle Ponson Moulon		335		
Prévention et gestion des déchets	516	292	345	240
Bacs enterrés, colonnes, composteurs	96	170	120	120
Véhicules collecte	420	122	225	120

PCAET	178	200	200	200
Aides PCAET	140	150	150	150
Aides VAE	38	50	50	50
Hors programme	1 463	1 792	1 857	1 463
Locaux OTI Aubenas	38	227	10	
Seuil Dugradus		30	30	0
Construction CTI	725	800	900	298
ZA LAVILLEDIEU (Travaux)		58	10	10
Autres opérations d'équipement	252	300	300	300
Charme PASS		30	30	30
Aide Hôtellerie		100	100	100
Stade - réseaux		20	250	500
Autres fonds de concours et subventions	448	227	227	227
Total PPI hors dette	10 415	10 405	7 657	5 858
Autres dépenses d'investissement	731	619	480	470
Total	11 146	11 024	8 137	6 328

5-2 : La prospective 2025-2027

PROSPECTIVE 2025-2027

	2024	2025	2026	2027
Ev* produits de fonctionnement		0,3%	1,3%	2,0%
Produit fiscal direct	7 785	7 934	8 124	8 287
Autres impôts et taxes	16 337	16 276	16 602	16 934
Dotations et participations	4 556	4 387	4 475	4 564
Autres produits fonctionnement courant	1 587	1 520	1 550	1 581
Produits exceptionnels	87	340	100	100
Produits de fonctionnement larges	30 352	30 457	30 851	31 466
Ev* charges de fonctionnement		1,6%	1,5%	0,8%
Charges fonctionnement courant strictes	14 261	14 960	15 170	15 397
Atténuations de produits	11 923	11 923	11 823	11 523
Charges exceptionnelles	7	15	15	15
Annuité de dette	1 655	1 958	2 271	2 569
Charges de fonctionnement larges	27 846	28 856	29 279	29 504
Epargne nette	2 506	1 601	1 572	1 962
Recettes investissement hors emprunt	4 202	5 850	4 400	3 394
Dépenses investissement hors capital	11 146	11 048	7 827	7 528
Emprunt	3 084	3 597	1 855	2 172
Variables de pilotage	2024	2025	2026	2027
Epargne brute	3 832	3 115	3 086	3 476
Encours au 31.12	16 026	18 210	18 565	19 237
Capacité de désendettement	4,18	5,85	6,02	5,53

Hypothèses 2025

- Prise en compte d'un taux d'exécution sur les dépenses de fonctionnement courant strictes (C/011 C/012 C/65) de 96%
- Prise en compte d'un taux de réalisation des investissements conformément à la PPI ci-dessus.

6 - Les orientations budgétaires 2025 des budgets annexes

6-1 : Le budget annexe du SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est, selon la loi, un SPN chargé d'une part, de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation

Accusé de réception en préfecture
17-2017-00130-2017-0111-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de dépôt en préfecture : 13/03/2025

d'assainissement non collectif et, d'autre part, de contrôler les installations existantes. Des 28 communes de la CCBA, 14 sont concernées par ce service en régie, les autres en ont confié la gestion à des syndicats.

Le budget réalisé (CA provisoire 2024) fait apparaître la poursuite d'un léger déficit d'exploitation reporté (-6 500 €) mais avec un excédent reporté en investissement (15 000 €)

Le Budget 2025 ne devrait pas connaître de changement particulier.

6-2 : Le budget annexe de la Pépinière l'Espéridou

La reprise de la gestion de cette activité a été opérée depuis 2021.

Ainsi, ont été intégrés dans le budget annexe, l'annuité partielle de l'emprunt contracté initialement pour financer la construction de l'équipement (5 000 € d'intérêts et 36 000 € de capital) et les annuités d'amortissement (99 000 € en dépenses d'ordre de fonctionnement et 74 000 € en recettes d'ordre de fonctionnement).

Le budget réalisé (CA provisoire 2024), fait notamment apparaître des recettes réelles de fonctionnement de 152 136 € pour des dépenses réelles de fonctionnement de 125 550 €. En ce qui concerne l'investissement, des dépenses réelles budgétisées à 126 175 € pour une réalisation de 16 628 € permettent de maintenir un solde positif reporté de la section d'investissement.

Les orientations pour 2025 consistent dans :

- La nécessité de prendre en compte des travaux d'amélioration de l'équipement
- En investissement, le remboursement des échéances d'emprunt et la réalisation de travaux d'aménagement

6-3 : Le budget annexe de la Zone d'Activité Les Traverses

La ZA Les Traverses ou plus communément appelé Parc d'activités du Vinobre, située sur le territoire de Lachapelle-Sous-Aubenas, est d'une surface d'environ 6 hectares. Tous les lots initiaux ont été cédés. La réalisation de cette zone a été mutualisée entre plusieurs communautés de communes. En conséquence, la CCBA leur reverse une part de la compensation de TVA perçue suite à la suppression de la CVAE, à hauteur d'environ 40 000 €, jusqu'en 2025.

Pas de mouvement particulier en 2024, le projet d'extension de cette zone est en cours d'étude.

6-4 : Le budget annexe de la Zone d'Activité du Bourdary

La ZA du Bourdary, située à quelques minutes du cœur de ville d'Aubenas avec un accès via la D579, représente une surface de 3 hectares de lots découpés à la demande pour les activités artisanales et tertiaires. Aménagée avec une volonté d'allier l'économie et l'environnement dans les dispositions constructives, cette zone a été viabilisée avec les réseaux d'eau potable et de protection incendie, les eaux usées et eaux pluviales en séparatif, l'électricité et le gaz et le réseau très haut débit par fibre optique. Il est à noter que le nouveau Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) a modifié défavorablement la constructibilité des parcelles.

Pas de mouvement en 2024, il s'agit d'écritures liées à la comptabilité de stock des terrains, le déficit est reporté au budget (746 000 €).

6-5 : Le budget annexe Tout'enbus

La reprise de la gestion de cette activité a été opérée depuis le 1^{er} janvier 2022. Le bilan de la gestion 2024 (CA provisoire) est le suivant :

Fonctionnement - Dépenses

Total des dépenses : 2 240 801 € dont :

- Charges à caractère général : 1 936 434 € (marchés de roulage : 1 835 905 €)
- Dépenses de personnel : 277 820 €

Fonctionnement - Recettes

Total des recettes : 2 240 801 € dont :

- Ventes : 246 163 € (dont 232 884 € usagers transports ; 13 279 € commissions SNCF)
- Produits exceptionnels : 27 372 €
- Subvention de la Région : 1 938 534 €

Les orientations pour 2025 consistent dans :

- La poursuite du partenariat avec la SNCF et la pérennisation, sur la durée de la convention, du poste de chargé de billetterie
- En investissement, les mouvements liés à divers travaux, aménagements et acquisitions (pour compte de tiers avec la Région) d'un montant d'environ 48 000 €

Document communiqué en vertu de la loi n° 2000-732 du 24-5-2000
Date de transmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

- La subvention d'équilibre de la Région au fonctionnement du service à environ 2 060 000 €

Tels sont les éléments d'orientation budgétaire qui fondent la préparation du budget primitif 2025 pour le budget principal et les budgets annexes de la CCBA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 mars 2025.

Le Président, Max TOURVIEILLE

